



Apave présente les agréments et qualifications nécessaires aux missions sûreté

- Organisme Technique Habilité sous le n° OTH 04.30.02 par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)
- Organisme conventionné avec l'État sous le n° CF-06-11-10-75-19 pour animer les modules de formations réglementaires
- Formateurs diplômés par l'École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) et agréés par la DGAC pour les spécifications Fret, Passagers, Bagage de cabine, Bagage de soute
- Auditeurs et évaluateurs habilités «confidentiel ou secret Défense»



APAVE Formation

Source de compétence

CONTACT

Benoît DAVID

13-17, Rue Salneuve - 75854 PARIS Cédex 17
Tél : 01 40 54 46 70 / Fax : 01 40 54 46 47

Retrouvez toutes les formations sûreté sur le site
www.apave-formation.com (cahier spécifique)

Ensemble,
pour prévenir et maîtriser les enjeux majeurs
de la **Sûreté du Transport Aérien**



la solution sûreté

CONSEIL
FORMATION
AUDIT



**Vous êtes un acteur intégré
dans la chaîne du transport aérien**

Vous devez répondre à vos obligations sûreté

NOTRE FORCE POUR VOUS

ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN

- Être un partenaire de confiance
- Être réactif et objectif
- Faciliter votre compréhension
des textes sûreté
- Accompagner votre équipe
dans vos démarches de sûreté
en intégrant vos exigences
d'exploitation et votre culture d'entreprise
- Apporter notre savoir
et vous assister dans vos choix
- Faire le lien avec les autorités de l'État

Chargeurs connus

Agents Habilités

Établissements connus

Clients en compte

Transporteurs

Emballeurs

Logisticiens

Sociétés de handling

Intégrateurs

Exploitants d'aérodrome

Sociétés privées de sûreté

Utilisateurs de la zone réservée

Compagnies aériennes

Assistants compagnies

Sociétés d'intérim

et autres prestataires aériens



Les missions des spécialistes Sûreté Apave sont articulées autour de 4 métiers :

1 _ AUDIT ET CONSEIL

- > Audit initial en vue d'une demande d'agrément sûreté
- > Rédaction et mise en place des programmes sûreté et assurance qualité
- > Élaboration de cahiers des charges sûreté auprès de sous-traitants
- > Audit à blanc en vue d'une inspection officielle

2 _ ASSISTANCE TECHNIQUE

- > Suivi et mise à jour des programmes et cahier des charges sous-traitants
- > Présélection de candidats pour un poste sûreté - formaliser un avis d'aptitude
- > Amélioration et intégration de la sûreté dans les process d'exploitation

3 _ ÉVALUATION OTH - *Chargeur Connu et Établissement connu*

- > Examen des programmes sûreté et assurance qualité
- > Contrôle sur site du respect des mesures et de leur pertinence
- > Rédaction d'un rapport d'évaluation

4 _ FORMATION

- > Recensement et identification des besoins en formation
- > Animation des formations initiales et continues
- > Entraînements périodiques - Tests de performance
- > Sensibilisation sûreté en vue d'obtenir un badge aéroportuaire (enseignement en e-learning)
- > Pack Formation (Sûreté, C.A.C.E.S. Matières dangereuses, Gestes et Postures, Secourisme)

